

## AVIS AU PUBLIC

### Aménagement communal et le développement urbain

Tuntange, le 09 avril 2024


Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi du **projet d'aménagement particulier – nouveau quartier (PAP-NQ) «Teeter-1»** concernat des fonds sis à **Tuntange**, élaboré par le bureau **Papaya – Urbanistes et architectes paysagistes s.a.** pour le compte de Madame Ruppert Lydie et Monsieur Bernotte Josy.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du **09 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus au service technique de la commune Helperknapp** où le public pourra en prendre connaissance avec **prise de rendez-vous au préalable**.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune ([www.helperknapp.lu](http://www.helperknapp.lu) – Actualités). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans ce délai les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit** au collège des bourgmestre et échevins.

le Bourgmestre,  
MANGEN Paul



le Secrétaire,  
SCHEIDWEILER Jeff

